

D. Parfaitement, mais vous dites que l'on a inexactement cité vos paroles en cette occasion.—R. Le compte rendu n'est pas complet et c'est de cela que je me plains.

D. Et à cette date, le 16 janvier, vous ne fîtes aucune rétractation de vos accusations contre le premier ministre du Canada?—R. Oui, j'en ai fait une et 500 personnes l'ont entendue.

D. Il n'y a aucune rétractation dans ce numéro du 16 janvier.—R. Il n'y en a aucune dans le *Globe*. J'ignore s'il s'en trouve une dans les autres journaux. Ce sont les comptes rendus du *Globe* que l'on a pris pour les fins de la présente enquête.

D. Lorsque vous avez vu cet article dans le *Globe* du 16 janvier, avez-vous écrit une lettre au *Globe*?—R. Non.

D. Pour rectifier l'article?—R. Non.

D. Avez-vous écrit une lettre au premier ministre du Canada?—R. Non.

D. Lui expliquant que l'on avait mal cité vos paroles?—R. Non.

D. Vous vous êtes contenté de laisser subsister l'impression que l'article avait créée?—R. Non; j'ai constaté que le *Globe* avait encore une fois publié un compte rendu inexact et je ne me proposais pas de perdre mon temps à le rectifier.

D. Ainsi, vous avez bien voulu laisser passer incontestées les assertions que ce journal avait publiées?—R. Non.

D. N'est-ce pas ce que vous avez fait?—R. Non.

D. Qu'avez-vous fait?—R. J'ai raconté à plusieurs députés et sénateurs, ainsi qu'à mes amis et d'autres personnes, exactement ce qui s'était passé, et, lorsque j'appris que l'on allait sous peu instituer une enquête, je savais que cela me fournirait l'occasion de rectifier ce qui n'avait pas été rectifié et ce qui avait été inexactement cité.

D. Mais à part cela, vous n'avez rien fait pour rectifier le compte rendu du 6 janvier qui contenait ces graves accusations?—R. En sus de ce que j'ai dit devant ce Comité?

D. Vous n'avez pas fait autre chose?—R. Non.

D. Le 16 janvier, monsieur Gordon, vous avez mentionné un dossier (*brief*). Je suppose qu'il s'agit de coupures de journaux.—R. Non, c'est une erreur. J'ai dit que la cause (*brief*) confiée au major Herridge venait de la société dont il faisait partie et qu'il l'avait plaidée, pendant qu'il était en voyage de noces, pour une compagnie privée. De là la présence du mot "brief".

*Le président:*

D. Parlez-vous maintenant de Cobourg?—R. Oui.

*M. Bowman:*

D. Vous avez dit qu'il y avait eu erreur d'année:

Le dossier que M. Gordon a dit avoir reçu était inexact quant à l'année...

R. Non, non, c'est tout confus.

D. Cela aussi est entièrement inexact?—R. Oui.

M. DUFF: Monsieur le président, si les autres membres du Comité ont fini, je voudrais poser quelques questions à M. Gordon.

Le PRÉSIDENT: Vous avez toute latitude, monsieur Duff.

*M. Duff:*

D. Monsieur Gordon, M. Bowman vous a demandé pourquoi vous n'aviez pas rectifié votre discours d'Hamilton dans l'intervalle entre la date de ce discours et de celui de Lindsay et le jour où vous l'avez rectifié à Cobourg. La